



## Propriétaire-occupant et colocation

Par **nougatine976**, le **20/07/2013** à **15:53**

Bonjour

Je suis propriétaire-occupant de mon appartement et j'aimerais prendre un colocataire pour des raisons financières. On ne peut pas véritablement parler de colocation, mais comment légaliser le cas d'une personne qui serait mon locataire en mm temps que je partage l'appartement avec elle?

Dans ce cas de figure, l'appartement est meublé, la cuisine équipée, je garde les factures à mon nom seul, et souhaite faire un loyer où toutes les charges sont incluses.

Merci de votre aide.

Par **arcenciel**, le **15/04/2014** à **14:49**

Bonjour,

As tu obtenu des éléments de réponse? je suis dans le même cas de figure...

Par **janus2fr**, le **15/04/2014** à **16:43**

Bonjour,

Ce n'est effectivement pas une colocation.

Il faut faire un bail meublé pour une "chambre chez l'habitant" avec accès aux parties communes (cuisine, salle d'eau, etc.).

Par **Jibi7**, le **15/04/2014** à **20:00**

A Nougatine

C'est peut être trop tard pour la rédaction d'un bail, mais pas encore pour savoir comment le déclarer au titre des impôts.

En effet depuis l'instauration du pacs les impôts associent les situations financières des co-partageant et cela peut avoir des influences "perverses" sur les dégrèvements et autres niveau d'imposition auxquels ils auraient droit.

Seul le cas de l'hebergement d'etudiant echappe à cet effet.  
ou d'une personne qui a sa residence principale ailleurs.  
Peut etre vaudra t il mieux aller voir le controleur des impots pour vous aider a faire une  
declaration qui vous evitera les mauvaises surprises 3 ans apres!